



## **Le Mot du Maire**

Chers Concitoyens,

La vie reprend après les évènements compliqués des derniers mois, même si nous aimerions que tout avance plus vite à présent !

De conseils en conseils, les projets prennent corps et les chantiers se concrétisent.

- I. Le lotissement, dont la voie d'accès se devine après la démolition de la dépendance Grande rue.
- II. Les ouvertures de plis se succèdent et les permis reviennent acceptés, pour les habitations et la MAM.
- III. Le dossier d'enfouissement se précise pour la Grande rue et rue Cannelle. Évidemment vous subirez quelques désagréments avec tous ces chantiers qui se succèdent ou se chevauchent ... mais nous comptons sur votre patience !
- IV. La forêt dont la « santé » nous inquiète et pour laquelle, avec l'aide des instances concernées, nous tentons de freiner les dégâts et les pertes dues aux changements climatiques !
- V. Nous essayons de vous offrir aussi quelques moments agréables au travers d'activités ludiques pouvant convenir à tous. Bien entendu nous restons à votre écoute et répondons à vos besoins comme avec les après-midis « jeux et compagnie », des activités culturelles, expo, théâtre etc...J'ai le plaisir de vous annoncer que l'arbre de Noël des enfants de la commune avec visite du Père Noël et remise des cadeaux se fera dans la salle des fêtes le 11 décembre. Les colis des anciens seront distribués par la dynamique équipe du CCAS le 18 décembre, mais nous aurons l'occasion de vous donner tous les détails bientôt.

Finalement le temps est maître de son rythme, et nous avançons indubitablement vers la réalisation de tous nos projets et déjà vers la fin de l'année 2021.

Prenez soin de vous !

Votre dévoué Maire, Sylvain GLORIOT

## Compte rendu de séance

### Séance du Jeudi 19 Août 2021

L'an 2021 et le Jeudi 19 Août 2021 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain, Maire

**Présents** : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, SENDEL Danièle, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

**A été nommé(e) secrétaire** : Coralie BRIGUÉ

**CONVENTION GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES / CENTRE DE GESTION DES VOSGES** réf : 2021046

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :**

Représentant de l'État et de sa publication.

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

**La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :**

- D'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- D'une équipe d'experts ;
- D'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

Dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention du CDG88

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**Article 2 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 3 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**INDEMNITE DE CONFECTION DE BUDGET Réf : 2021047**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer l'indemnité de confection de Budget d'un montant brut de 30.49 € à Monsieur Claude MATTERA pour l'année 2021

Les crédits sont prévus au Budget Communal 2021

**VENTE DU TERRAIN SYLVESTRE AU BUDGET LOTISSEMENT SYLVESTRE Réf : 2021048**

Suite à la création du budget lotissement Sylvestre, le Conseil Municipal décide de constater la vente du terrain Sylvestre au lotissement Sylvestre par une recette de 38828 € et d'avancer au lotissement Sylvestre la somme de 71 473 €

**SUBVENTION 2021 A L'ADAPEI Réf : 2021049**

Suite au courrier de l'ADAPEI, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 150 € pour l'année 2021.

Les crédits sont à l'article 6574 du budget communal

**VENTE DES GRUMES FACONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS (GRUMES AFFOUAGERES) Réf : 2021050**

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits de la coupe de la parcelle 13 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021-2022
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

- décide de répartir l'affouage : par feu.
- désigne comme garant responsable : Monsieur LOMON Mickaël

Fixe le délai unique d'exploitation façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2022 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)

Fixe le montant de la taxe d'affouages à 50 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les conventions correspondants.

## **VENTE DES GRUMES FACONNEES VENTE SUR PIED DES AUTRES PRODUITS A UN PROFESSIONNEL Réf : 2021051**

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 9 et diverses figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021-2022  
Vente sur pied des autres produits (houppiers et petits bois) à un professionnel

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions correspondants.

## **VENTE DE LA TOTALITE DES PRODUITS DE COUPES EN BOIS FACONNES BORD DE ROUTE Réf : 2021052**

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 15, 16 et diverses figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021-2022

Vente des houppiers et petits pieds façonnés en bois énergie bord de route au cours de la campagne 2021-2022

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions correspondants.

## **TRAVAUX SYLVICOLES 2022 Réf : 202153**

Après présentation des devis par l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal décide de confier les travaux suivants :

Création de potet à la mini pelle, fournitures de plants mise en place des plants et traitement trico avant plantation sur la parcelle 16.

Fourniture de plants, poses-en placeaux sur la parcelle 15

Batonnage fougères dans la parcelle 1

Cloisonnements à entretenir et dégagement de semis à réaliser sur 2023, plus regarni essences résistantes à la sécheresse dans la parcelle 13

Batonnage de fougère, puis regarni essences résistantes à la sécheresse dans la parcelle 28

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats et conventions correspondants

Département VOSGES

**Commune de SAULXURES-LES-BULGNEVILLE**

**Compte rendu de séance**

**Séance du Jeudi 7 Octobre 2021**

L'an 2021 et le Jeudi 7 Octobre 2021 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT

sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

**Présents** : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENDEL Danièle à Mme PATARD Sandrine, M. COLLIOT Sébastien à M. GLORIOT Sylvain

**A été nommé(e) secrétaire** : Coralie BRIGUÉ

**AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE COLLECTIVITE AU SYNDICAT D'INFORMATISATION DES VOSGES réf : 2021055**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- La demande d'adhésion de :
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**ADHESIONS DE COLLECTIVITES COMPETENCE REHABILITATION ET ENTRETIEN AU SDANC réf : 2021056**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte départemental d'assainissement non-collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- les demandes d'adhésion de :
  - de 2 collectivités à la compétence à la carte n° 1 "Réhabilitation"
  - de 2 collectivités à la compétence à la carte n° 2 "Entretien"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**MARCHE DE TRAVAUX DEMOLITION PARTIELLE, RECONSTRUCTION ET MODIFICATION DE 2 BATISSES POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS - 26 GRANDE RUE réf : 2021057**

Suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour le marché de travaux démolition partielle, reconstruction et modification de 2 bâtisses pour l'aménagement de deux logements - 26 grande rue, le Conseil Municipal entérine la commission d'ouverture des plis et décide de confier aux entreprises suivantes les travaux des divers lots :

- Lot n° 1 Démolition/Déconstruction :	Entreprise BARROIS pour	19 500.00 €
- Lot n° 2 Terrassement/VRD/Gros-Œuvre :	Entreprise SIMOES	143 123.09 €
- Lot n° 4 Plâtrerie/Isolation :	Entreprise BACCHINI-PERRY	37 376.36 €
- Lot n° 5 Électricité/Ventilation :	Entreprise BATYLEC	18 678.00 €
- Lot n° 6 Plomberie/Sanitaire/Chauffage	Entre. MATHIS ET PHILIPS	57 879.64 €
- Lot n° 7 Menuiseries intérieure et extérieur	Entreprise MAIRE	66 487.20 €
- Lot n° 8 Enduits extérieurs	Entreprise SDB	37 815.56 €
- Lot n° 9 Chape Liquide/Carrelage/Faïence/Rvt de sol	Entreprise ROBEY	28 413.10 €
- Lot n° 10 : Peinture	Entreprise RICHARD	14 736.39 €

TOTAL des offres adjudicataires H.T. sans le lot n° 3 : 424 006.34 €

Le lot n° 3 étant infructueux 2 fois de suite, l'architecte va demander des devis à plusieurs entreprises.  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **MARCHE CONSTRUCTION D'UNE MAISON ASSISTANTS MATERNELS réf : 2021058**

Suite à l'ouverture des offres pour la construction d'une maison assistants maternels, l'Architecte va d'abord vérifier et les lots seront attribués prochainement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **REVISION GLOBALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BULGNEVILLE réf : 2021059**

Suite au courrier du 09 septembre 2021 de la commune de Bulgnéville nous notifiant leur délibération prescrivant la révision globale de leur plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal décide de ne pas être associé à l'élaboration de cette révision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **EMPRUNT A L'ASSOCIATION VOSGIENNE D'INFORMATION ET D'AIDE AU LOGEMENT réf : 2021060**

Suite à la proposition de l'Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement, le Conseil Municipal décide d'emprunter la somme de 100 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 1 % sans frais complémentaires pour le financement des travaux de réhabilitation et de construction de deux logements qui s'élèvent à 480 000 € H.T.

Le déblocage des fonds sera demandé dès acceptation du dossier.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 14/10/2021 Le Maire Sylvain GLORIOT

## **DIVERSES INFOS**

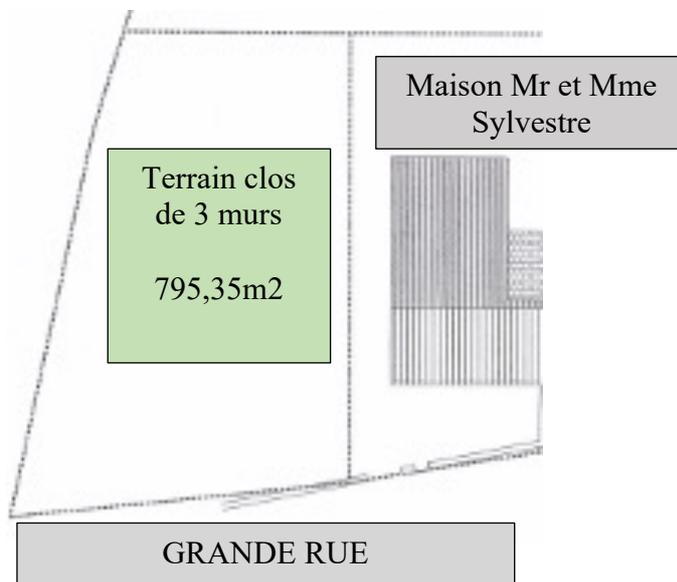
### **LOTISSEMENT (Grande rue)**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les 3 parcelles du lotissement sont réservées.

### **TERRAIN A BATIR (Grande rue hors lotissement)**

Le terrain clos de 3 murs (ancien jardin) d'une surface de 795,35m<sup>2</sup> situé directement Grande Rue est toujours disponible à la vente au prix de

**18€ TTC le m<sup>2</sup>**  
**Hors**  
**Frais de notaire**



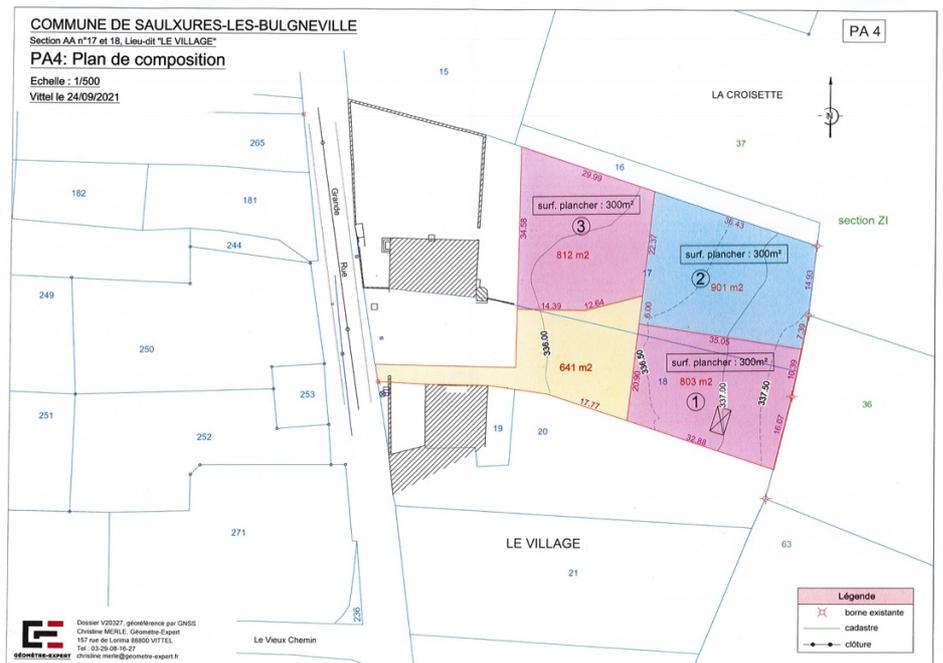
# TRAVAUX EN COURS



I  
FAIRE DE LA PLACE POUR  
LA VOIE D'ACCÈS AU  
LOTISSEMENT  
« SYLVESTRE »

Les travaux de démolition et de déconstruction commencent Grande Rue.  
Les granges et dépendances de la maison Sylvestre vont être abattues pour :

II  
CRÉER UN  
NOUVEAU  
LOGEMENT  
ACCESSIBLE  
AUX PERSONNES  
A MOBILITÉ  
RÉDUITE





## CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Nous vous avons annoncé une campagne de stérilisation des chats errants et cette opération est délicate à mettre en place.

Après le désistement précédent de 2 associations, nous poursuivons la recherche d'un partenariat.

Grâce à ce parrainage actif le coût de la stérilisation passera pour les femelles de 125€ à 80€ par animal et pour la castration des mâles à 65€ par animal à la charge de la commune.

Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent non seulement limiter la maltraitance et la misère animale mais aussi les nuisances que ces derniers peuvent engendrer chez les riverains. La capture en douceur, le déplacement adapté chez le vétérinaire et le retour de l'animal sont des opérations très délicates à mettre en œuvre, comme vous pouvez l'imaginer, pour des non spécialistes car Il ne faudrait les blesser.

Pour mener à bien cette opération, la commune soumet une demande de soutien à l'association Brigitte Bardot.

La SPA nous informe que de fin septembre au printemps les interventions doivent être suspendues pour ne pas causer de dommages sanitaires aux animaux.

Chers habitants, respectueux de nos compagnons à 4 pattes, vos idées et votre aide seront les bienvenues.

Nous ne doutons pas d'y arriver grâce à l'entre - aide et au soutien de tous.

## LE CHALET DU LAC

Madame Delphine MATHIEU vous remercie d'avoir été aussi nombreux à venir vous restaurer au chalet elle vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle saison au bord du lac !



Nous vous invitons à visiter le site Internet de la commune

[www.saulxures-les-bulgneville.fr](http://www.saulxures-les-bulgneville.fr)

## LA FORET:

Les changements climatiques, comme vous savez tous, font gravement souffrir la forêt. De nombreuses études démontrent que sa résistance est augmentée si les espèces plantées sont diversifiées. Nous sommes la première commune du triage de Lamarche à procéder à ces essais d'acclimatation d'espèces forestières.

Voici ce que nous avons planté grâce aux conseils de l'ONF et de notre garde.

### 1<sup>ère</sup> Phase de repeuplement 2021

- **Parcelle 11 : 400 plants**

Chêne sessile (provenance de l'Allier)	600 plants
Pin laricio de Calabre	400 plants
Séquoia toujours vert	300 plants
Chêne pubescent (provenance Provence)	100 plants

- **Parcelles 13 et 25 :150 plants**

Pin laricio de Calabre	50 plants
Cèdre de l'Atlas	100 plants

### 2<sup>ème</sup> Phase de repeuplement 2021

- **Parcelle 15 :400 plants**

Liquidambar	100 plants
Noisetiers de Byzance	100 plants
Tulipiers de Virginie	100 plants
Pin Maritime	100 plants

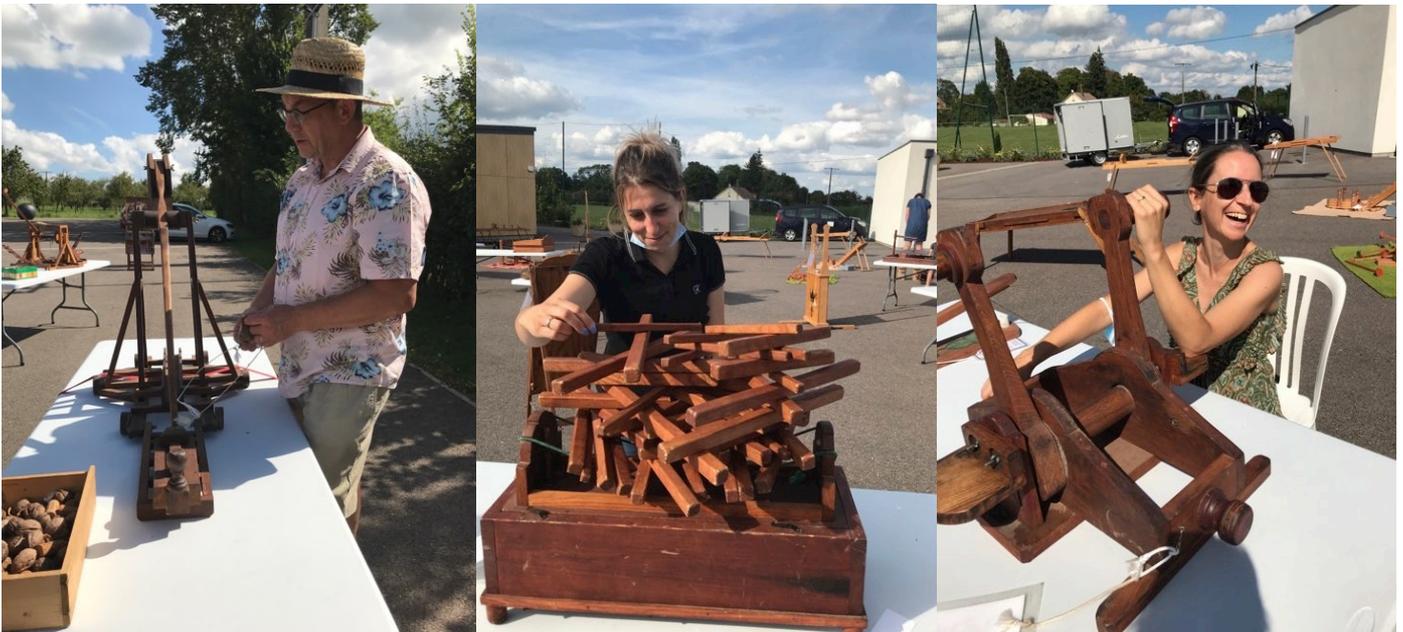
- **Parcelle 16 : 2100 plants**

Châtaignier	300
Noisetiers de Byzance	300
Pin d'Alep	500
Pins Maritime	500
Tulipier de Virginie	200
Cyprès bleu	150
Séquoia géant	150

## COMMISSION COMMUNALE « CULTURE ET LOISIRS »

### 1) Jeux anciens le 12 septembre entrée libre

Le 12 septembre vous avez profité d'un temps clément et d'un après-midi récréatif pour vous divertir autour des jeux anciens en bois ! Du boulot pour monter les jeux et pourtant déjà de bons fous rires avant l'arrivée des visiteurs !



### 2) Exposition de photos du 3 Octobre dans la salle des fêtes en entrée libre

Nous remercions les 12 amateurs éclairés de la petite boîte noire, de nous avoir présenté leurs créations. Ils ont également eu la gentillesse de prodiguer leurs conseils aux visiteurs qui souhaitaient améliorer leurs prochains clichés. Nous vous proposerons d'autres expositions à très bientôt.



## LES RENDEZ VOUS DU JEUDIS de 13h30 à 17h30 REPRENENT :

### « JEUX ET COMPAGNIE »

Chers habitantes et habitants de Saulxures, vous nous avez demandé de vous offrir des après-midis récréatifs pour rompre avec la solitude et pour tisser de nouveaux liens après les rudes moments d'isolement passés ces derniers mois....

Nous vous avons écoutés et, que vous ayez 50 ans, 60 ans ou davantage, nous vous proposons « jeux et compagnie » au cœur du village, salle Mougnot en mairie, pour jouer à toutes sortes de jeux de cartes, de société, papoter et pourquoi pas tricoter ou broder.

Quel que soit votre âge, si vous souhaitez passer quelques heures agréables en bonne compagnie, venez retrouver vos amis ou créer de nouveaux liens autour des jeux, d'un café et de quelques douceurs.

Essayez et vous adorerez ! Alors, malgré les jours qui raccourcissent laissez entrer la chaleur du partage et la sympathie dans votre quotidien avec les jeudis de Saulxures!



**LE SECRÉTARIAT SERA FERMÉ  
EN RAISON D'UNE FORMATION  
CE VENDREDI 22 OCTOBRE DE 10H30 A 12H00**

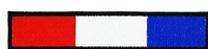
**LE SECRÉTARIAT SERA FERMÉ POUR CONGÉS  
MARDI 26, MERCREDI 27 ET VENDREDI 29 OCTOBRE  
MARDI 2, MERCREDI 3 ET VENDREDI 5 NOVEMBRE**

**MONSIEUR LE MAIRE SERA ABSENT PENDANT CETTE PÉRIODE  
EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT  
S'ADRESSER A UN DES ADJOINTS**

## A VOS AGENDAS

**MESSE DIMANCHE 7 NOVEMBRE A 10H30  
EN L'ÉGLISE SAINT MARTIN DE SAULXURES**



 **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 17 heures** 

Nous nous retrouverons pour la commémoration au monument aux morts devant la mairie.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert dans la salle des fêtes (proche du stade) ou nous vous espérons nombreux car les autorités présentes, Le Maire et le Conseil Municipal auront le privilège de distinguer, trois personnes qui ont grandement œuvré pour la commune.



**CÉRÉMONIE DE REMISE DE MÉDAILLES**

Ce sera une joie et un privilège d'honorer,

**Monsieur Gilbert JANVRE, Maire Honoraire Départemental**

Se verra remettre la Médaille de Maire Honoraire Interne à la Commune pour les 6 mandats (37 ans) dédiés à Saulxures les Bulgnéville.

**Madame Yolande MAYEUR, Adjointe Administratif**

Recevra la Médaille Vermeil du Travail pour les 30 années passées au secrétariat de la commune de Saulxures les Bulgnéville.

**Madame Christine JANVRE, Adjointe Administratif**

Se verra remettre la Médaille d'Argent du Travail pour les 20 années passées au secrétariat de la commune de Saulxures les Bulgnéville.

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRÉSENCE POUR LEUR TEMOIGNER  
VOTRE RECONNAISSANCE ET VOTRE AMITIÉ !**



**HISTOIRE DE PASSER UNE BONNE SOIRÉE ET HISTOIRE D'EN RIRE**

**LE 27 NOVEMBRE À LA SALLE DES FÊTES DE SAULXURES À 20.30H**

**LA DIESELLE COMPAGNIE VOUS PRESENTERA 2 SPECTACLES :**

**BELLE ROBE**

**GROSEILLE ET MANDARINE « SALON DE COIFFURE DE RUE »**

## **CARNET DE VIE**



Monsieur le Maire Sylvain GLORIOT et le Conseil Municipal ont décidé de faire un cadeau, à chaque famille enregistrant la naissance de son enfant dans la commune. Le Conseil Municipal décide également de rendre rétroactif ce don, à la date de sa constitution. Ce présent de bienvenue aux « petits habitants » se fait sous la forme d'un bon cadeau à dépenser au magasin « Bébé 9 ». Félicitations aux jeunes parents !

**LE 9 JUILLET NOUS AVONS PARTAGÉ LE BONHEUR DE 2 FAMILLES DE LA COMMUNE  
QUI SE SONT AGRANDIES. BIENVENUE À**



**INÈS AMET ET LOUIS PAILLETTE**



**FÉLICITATIONS AUX JEUNES PARENTS !**



Nous souhaitons la bienvenue à Madame Catherine PERNOT et  
Monsieur Philippe COLL les nouveaux propriétaires du Château.

**« SI TU DIFFERES DE MOI, MON FRÈRE, LOIN DE ME LÉSER, TU M'ENRICHIS »**

**Antoine De Saint – Exupéry**



**A BIENTOT !**